

# BRADERIE-BROCANTE – Vieux Denain – 7 OCTOBRE 2018

Professionnel

<b>ENSEIGNE :</b>
<b>NATURE DES PRODUITS VENDUS :</b>
<b>NOM :</b>
<b>Prénom :</b>
<b>ADRESSE DU MAGASIN :</b>
<b>SI ADRESSE DIFFERENTE DU SIEGE :</b>
<b>Fixe ou Portable :</b>
<b>Adresse mail :</b>
<b>Numéro du RC :</b>
<b>Compagnie d'assurance responsabilité civile :</b>
<b>Adresse de la C<sup>ie</sup> d'Assurance :</b>
<b>Adhérent à l'UCD :</b> <b>Oui</b> <b>Non</b>

**Tarif: 11€ les 5 mètres – Si adhérent 0€ (les 5 premiers mètres)**

Joindre :

- Une copie de pièce d'identité en cours de validité,
- Un justificatif d'assurance responsabilité civile pour l'activité commerciale concernée,
- Une copie de la carte professionnelle ou extrait de Kbiss de moins de 3 mois
- Une Copie de la Carte Grise

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 29 Septembre 2018**

**Le jour de la Brocante – Braderie vous pourrez déballer à partir de 7h00 et vous devez impérativement déballer avant 8h30 faute de quoi l'emplacement sera réattribué aux organisateurs. Aucun remboursement ne sera fait.**

NB : l'Association « Centre-Ville / Vieux Denain » ne saurait être tenue responsable d'une annulation ou report de cette manifestation. Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque cause que ce soit. Tous les véhicules sont interdits dans le périmètre de la Brocante -Braderie, sauf les véhicules déclarés lors de l'inscription. Toute personne occupant un emplacement non répertorié est passible d'une amende et sera contraint de régler tous les dégâts qu'elle aura occasionnés du fait de cette installation. L'Association sera exonérée de toutes responsabilités en cas d'accident matériel ou corporel.

**J'ai lu et accepte le règlement général de la Braderie- Brocante du Centre-Ville/ Vieux Denain**

Fait à ..... le ...../...../2018

SIGNATURE :